

**Le 12 novembre 2019**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 13 novembre 2019 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Monsieur le conseiller Marc Landry avait motivé son absence.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière.

#### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

**2019-11-201**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

**2019-11-202**

#### **ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU MOIS D'OCTOBRE 2019**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 et de la séance extraordinaire du 29 octobre 2019;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**DE** l'adopter tel que rédigé.

**2019-11-203**

#### **ADOPTION D'UN CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2020 QUI FIXE LE JOUR ET L'HEURE DES SÉANCES ORDINAIRES**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier

de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2020**, qui se tiendront le **mardi** et qui débiteront à **20 h** :

- |              |               |
|--------------|---------------|
| • 14 janvier | • 14 juillet  |
| • 11 février | • 11 août     |
| • 10 mars    | • 8 septembre |
| • 14 avril   | • 13 octobre  |
| • 12 mai     | • 10 novembre |
| • 9 juin     | • 8 décembre  |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**2019-11-204**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 13 NOVEMBRE 2019 AU 12 MAI 2020**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers ;

DE nommer **Monsieur Vital Morin** à titre de maire suppléant, à compter du 13 novembre 2019 et jusqu'au 12 mai 2020 et que le maire suppléant de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska soit désigné par l'adoption de la présente, substitut de Madame le maire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska à la MRC de Kamouraska.

**2019-11-205**

**DÉPÔT DES DEUX ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2019**

---

**ATTENDU** que selon l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs ;

**ATTENDU** que le premier compare les revenus et dépenses au 30 septembre 2019 et ceux au 30 septembre 2018 et que le second état compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant et ceux qui ont été prévus par le budget 2019.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil accepte le dépôt de ces deux états financiers comparatifs au 30 septembre 2019.

**2019-11-206**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-05 DÉCRÉTANT L'ADOPTION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD D'UN SECTEUR DE LA MUNICIPALITÉ ET L'OCTROI DE COMPENSATIONS FINANCIÈRES AYANT POUR OBJET D'ATTÉNUER L'AUGMENTATION DES TAXES FONCIÈRES POUVANT RÉSULTER DE LA RÉÉVALUATION DES IMMEUBLES VISÉS PAR CE PROGRAMME APRÈS LA FIN DES TRAVAUX**

---

Monsieur Vital Morin, conseiller, donne un avis de motion de la présentation à une séance ultérieure, du règlement numéro 2019-05 décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur de la municipalité et l'octroi de compensations financières ayant pour objet d'atténuer l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles visés par ce programme après la fin des travaux.

Le conseiller Monsieur Vital Morin dépose le projet de règlement 2019-05 décrétant l'adoption d'un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur de la municipalité et l'octroi de compensations financières ayant pour objet d'atténuer l'augmentation des taxes foncières pouvant résulter de la réévaluation des immeubles visés par ce programme après la fin des travaux.

**2019-11-207**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-06 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES DIFFÉRENTS BIENS ET SERVICES MUNICIPAUX**

Avis de motion est donné par Monsieur Claude Lévesque qu'à une séance ultérieure du conseil sera adopté le règlement numéro 2019-06 relatif à la tarification pour les différents biens et services municipaux.

Le conseiller Monsieur Claude Lévesque dépose le projet de règlement 2019-06 relatif à la tarification pour les différents biens et services municipaux.

**2019-11-208**

**EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS**

**CONSIDÉRANT** la démission de Madame Stéphanie Sénéchal, le 11 octobre 2019, de son poste d'agente de développement et de loisirs ;

**CONSIDÉRANT** les résultats du processus d'embauche d'un nouvel agent de développement et de loisirs ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Steeve Santerre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal embauche Monsieur Cédric Lauzon à titre d'agent de développement et de loisirs, aux conditions ci-annexées. Le conseil mandate la mairesse et la directrice générale pour la signature du contrat pour et au nom de la municipalité.

**2019-11-209**

**AUTORISATION DU DEUXIÈME VERSEMENT POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Steeve Santerre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la directrice générale à verser le deuxième paiement, pour l'année 2019, à la Sûreté du Québec, soit la somme de vingt-six mille huit cent quatorze dollars (26 814\$).

**2019-11-210**

**COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION / ROUTE ENNIS**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

**ATTENDU QUE** les critères du programme d'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

**ATTENDU QUE** les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, l'information appropriée

concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la route locale à compenser ;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation ;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd de l'année en cours.

<b>NOM DU CHEMIN</b>	<b>LONGUEUR À COMPENSER (KM)</b>	<b>RESSOURCE TRANSPORTÉE</b>	<b>NOMBRE DE CAMIONS / AN</b>
Route Ennis	3,71 km	Copeaux de bois, bois de sciage et bois traité.	1000/an

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque

**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du chemin à double vocation ci-dessus mentionné et ce, sur une longueur totale de 3,71 km.

**2019-11-211**

#### **RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE ÉCO-L'EAU**

---

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Mathieu Landry, directeur des travaux publics, a suivi une formation en eau potable à l'automne, mais qu'il a un compagnonnage à effectuer avant de devenir autonome concernant le réseau d'aqueduc ;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Landry a besoin d'un remplacement une fin de semaine sur deux, ainsi que durant ses vacances, pour la prise de données concernant le réseau d'égout ;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de la firme Éco-L'eau se termine le 31 décembre 2019 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin

**Et résolu à l'unanimité des conseillers présent ;**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska engage la firme Éco-L'eau au taux horaire de 47,50 \$ et de 0,56 \$/km pour les frais de déplacements pour effectuer l'opération des installations d'eau potable ainsi que le remplacement de Monsieur Mathieu Landry, directeur des travaux publics, aux eaux usées une fin de semaine sur deux, de même que pendant ses semaines de vacances pour les années 2020 et 2021.

**2019-11-212**

#### **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR ALIÉNATION ET UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE DU LOT 5 170 830 DU CADASTRE DU QUÉBEC SUR UNE SUPERFICIE DE 0,1430 HECTARE**

---

**ATTENDU** qu'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska doit donner un avis relativement à une demande d'aliénation adressée par M. Sylvain Pelletier du lot 5 170 830 du cadastre du Québec ;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

**ATTENDU** que ce lot n'est plus utilisé à des fins agricoles depuis plus de 40 ans et qu'il est présentement occupé et entretenu par le demandeur depuis 2006 ;

**ATTENDU** que le propriétaire actuel du lot n'a jamais cultivé cette parcelle de terrain et il ne projette pas la cultiver dans le futur ;

**ATTENDU** que l'aliénation de cette partie de lot permettrait d'agrandir son emplacement résidentiel qu'il occupe déjà depuis plusieurs années en contrepartie d'une partie du lot 5 170 874 situé en zone blanche ;

**ATTENDU** que cette demande n'a pas d'effet sur les ressources d'eau et n'enlève pas de sol pour l'agriculture ;

**ATTENDU** que le projet respecte la réglementation de zonage de la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Claude Lévesque  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska :

- Appuie le demandeur dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation d'aliéner et utiliser à des fins autres que l'agriculture le lot 5 170 830 du cadastre du Québec ;
- Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

**2019-11-213**

**PROGRAMME DE REVITALISATION – PREMIER VERSEMENT  
POUR LE MATRICULE 6272 74 9426**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Paul Thériault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder au premier versement en regard du programme de revitalisation pour la propriété identifiée par le numéro de matricule 6272 74 9426, pour un montant de deux cent vingt-deux dollars et trente-quatre sous (222,34 \$).

**2019-11-214**

**ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ INFORMATIQUE AU BUREAU  
MUNICIPAL**

---

**CONSIDÉRANT** les attaques régulières de pirates informatiques et les fuites de données personnelles de clients ou de citoyens touchant de nombreuses entreprises et municipalités ;

**CONSIDÉRANT** que certains équipements de sécurité information et de connexion internet du bureau municipal sont désuets ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer de la robustesse dans le réseau interne de la municipalité et réduire des failles de sécurité importantes ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de Luc Chamberland pour changer certains équipements informatiques ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : Monsieur Steeve Santerre  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'accepter la soumission de LC Production pour des équipements de sécurité informatique, incluant un routeur pare-feu, une switch POE, une borne WIFI uniquement utilisée pour le bureau municipal, deux protecteurs externes contre la foudre et une cage de support avec « powerbars », le tout avec installation comprise, au coût de deux mille cent soixante-dix-huit dollars (2 178 \$), excluant les taxes.

2019-11-215

## **DÉCLARATION POUR L'INCLUSION ET L'OUVERTURE À LA DIVERSITÉ**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les droits fondamentaux des personnes ont été proclamés et enchâssés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (1975) et la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités et les MRC sont reconnues par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité comme le palier de gouvernance le plus près des citoyens et des citoyennes ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit œuvrer à offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert et accueillant ;

**CONSIDÉRANT QUE** la déclaration de principe de la Politique d'égalité et de parité entre les femmes et les hommes de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) rappelle que l'égalité est un droit fondamental et qu'il constitue une valeur essentielle de la démocratie québécoise ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités existent encore ;

**CONSIDÉRANT QUE** des gestes politiques d'engagement en faveur de l'ouverture à l'autre, du respect de la diversité et de la différence sont encore nécessaires ;

**CONSIDÉRANT QUE** Sainte-Hélène-de-Kamouraska représente aussi la diversité de ses citoyens et citoyennes, eux-mêmes représentatifs de toute la diversité québécoise, et que, en ce sens, elle déclare leur droit au respect, à la reconnaissance et à l'inclusion.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Paul Thériault  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;**

**QUE** la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska :

- se positionne contre toute forme de discrimination ethnique, culturelle, sexuelle ou de genre;
- s'engage à :
  - Adopter une culture organisationnelle appuyée sur les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion ;
  - Promouvoir les valeurs d'égalité, de respect, d'ouverture et d'inclusion auprès de ses partenaires, de la population et lors de ses interventions ;
  - Offrir à toute personne un environnement sain et sécuritaire, ouvert, inclusif et accueillant ;
  - Promouvoir la présente Déclaration auprès de la population.

2019-11-216

## **FEUILLET PAROISSIAL ET LOCATION DU TERRAIN DE LA FABRIQUE POUR L'ANNÉE 2020**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin  
**Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;**

**QUE** le conseil municipal accepte de renouveler sa commandite dans le feuillet paroissial de la Fabrique de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour l'année 2020 au coût de cent vingt-cinq dollars (125 \$) et de verser le montant de mille cent quatre dollars et neuf sous (1 104,09 \$) pour la location du terrain. Ce montant sera majoré de 2% par année.

2019-11-217

**DEMANDES DE COMMANDITE**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Claude Lévesque  
**ET** résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**QUE** le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants ;

Fabrique (déjeuner annuel de financement) : 200 \$ en bons d'achat de 25 \$  
École secondaire Chanoine-Beudet (Gala des Mérites 2019-2020) : 75 \$  
École secondaire Chanoine-Beudet (Les Voisins du Kamouraska) : 60 \$  
Maison de la Famille du Kamouraska : 50 \$  
Centraide KRTB : 50 \$  
Projektion 16-35 (KamourAction) : 25 \$

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS MUNICIPAUX**

2019-11-218

**APPROBATION DES COMPTES**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** les comptes suivants soient approuvés et que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	5 143,02 \$
- Liste des comptes à payer :	99 281,98 \$
- Salaires et allocations de dépenses d'octobre 2019 :	<u>16 380,64 \$</u>
TOTAL :	120 805,64 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, soussignée, Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois d'octobre 2019.

---

Directrice générale et secrétaire-trésorière

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2019-11-219

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Vital Morin  
**Et** résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 21h11.

Signature du procès-verbal :

---

Louise Hémond  
Maire

---

Maude Pichereau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Note** :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

---

Maire